

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 septembre 2020

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 30/09/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/09/2020 (accusé de réception du 29/09/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Loi Oudin - Coopération d'actions décentralisées en matière d'eau et d'assainissement

En application de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'établir un partenariat avec l'ONG « UN Puits, UNE ÉCOLE À MADAGASCAR », pour la réalisation d'un projet d'alimentation en eau avec la création de 7 puits dans le Grand Sud du pays, dans 7 villages (Manohofa, Eboutsike, Zoénarivo, Andrandvaio, Tsiandriona, Ambalandambo, Ambalandambo Ambany). Montant de 8 000 €.

Depuis la fin des années 2000, Quimper Bretagne Occidentale s'est engagé à accompagner des projets dans des pays en voie de développement pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement en mobilisant des crédits sur les budgets annexes (DSP) eau et assainissement.

L'association « Un puits, une école à Madagascar » vient d'adresser un nouveau projet d'alimentation en eau potable. Quimper Bretagne Occidentale accompagne les actions menées par cette association depuis 2014. Ce nouveau projet consiste en la création de 7 puits dans différents villages de Madagascar.

Le budget du projet s'élève à 25 249 € avec un financement attendu de Quimper Bretagne Occidentale, du Conseil départemental et issu des actions menées par l'association.

La demande de participation pour le projet, faite auprès de Quimper Bretagne Occidentale est de 8 000 €.

La convention reprend les étapes du projet, ainsi que les engagements des différentes parties.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention pour la réalisation du projet de création de 7 puits avec l'association « Un puits, une école à Madagascar ».